evolve

La certification responsable et engagée

Procédure de Transition de la version ISO 14001(2015) vers ISO 14001(2026)

1. OBJET----------3
2. DOMAINE D'APPLICATION----------3
3. FONCTIONNEMENT ----------3
4. CRITERES DE QUALIFICATION DES PERSONNELS----------4
5. APPLICATION ----------4

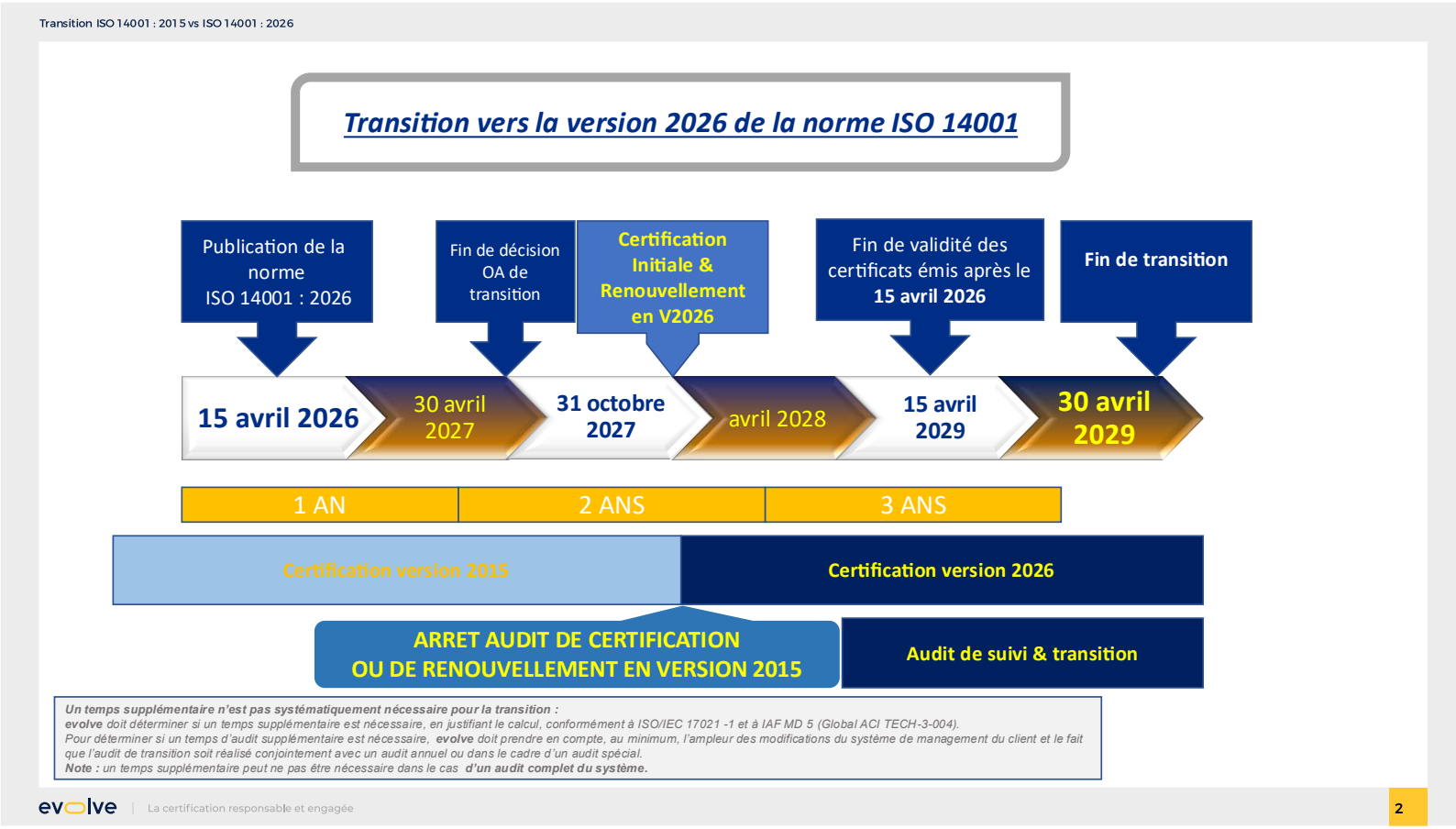
1. OBJET

Cette procédure définit les modalités de transition des exigences de la version ISO 14001 (2015) vers ISO 14001 (2026) applicable aux entreprises certifiées.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure rentre en application à partir du 15 avril 2026 pour les entreprises certifiées jusqu'au 31 avril 2029.

3. FONCTIONNEMENT



Jusqu'au **31 octobre 2027**, les certificats émis en **Version 2015 pour l'ISO 14001** auront une date de péremption au **15 avril 2029**.

Dans le cas où les candidats procéderaient au changement de version de norme lors d'un audit de suivi ou lors d'un audit spécifique de transition, les certificats seront modifiés en conséquence et la date de péremption corrigée.

A partir du **31 octobre 2027**, les organismes devront conduire tous leurs audits de certification initiaux et de renouvellement selon la nouvelle version de la norme **ISO 14001 : 2026**.
Seuls les audits de suivis & transition et les audits spécifiques de transition pourront avoir lieu jusqu'au **30 avril 2029**.

Les certificats des entreprises n'ayant pas réalisées leur transition vers l'ISO 14001 : 2026 **seront échus** à la date du **30 avril 2029**.

4. CRITERES DE QUALIFICATION DES PERSONNELS

4.1. Personnels internes intervenant dans les activités de certification :

Auditeurs internes salariés d'**evolve,** relecteurs, décisionnaires : Dans le cadre de la transition de la norme ISO 14001 : 2015, ces personnels internes d'**evolve**, compétents sur l'ISO 14001 : 2015 devront avoir pris connaissance du Power Point de présentation des nouvelles exigences normatives et réussi les QCM concernés.

4.2. Auditeurs externes (vacataires) :

Dans le cadre de la transition de la norme ISO 14001 : 2015, les auditeurs d'**evolve**, compétents sur l'ISO 14001 : 2015 devront avoir pris connaissance du Power Point de présentation des nouvelles exigences normatives et réussi les QCM concernés.

Ces derniers peuvent avoir également suivi une mise à niveau suivant la version ISO 14001 : 2026 c'est-à-dire avoir suivi une formation assurée par un organisme (de formation) ; dans ce cas les auditeurs externes (vacataires) devront apporter les preuves de la mise à jour de leurs compétences au travers des attestations de formation à l'ISO 14001 : 2026, et avoir réussi les QCM concernés d'**evolve**.

4.3. Personnel Administratif :

Dans le cadre de la transition de la norme ISO 14001 : 2015, le personnel administratif a suivi une sensibilisation sur la nouvelle version de la norme ISO 14001 : 2026. Une information est également transmise concernant la transition ISO 14001 : 2015 via cette même procédure et le document de plan de transition.

4.4. Comité de d'Impartialité :

Les membres du Comité d'Impartialité annuel d'**evolve** devront être sensibilisés à la transition de la norme ISO 14001 : 2026.
Un document de présentation des exigences de cette nouvelle norme leur sera envoyé et une présentation sera réalisé le jour du Comité d'Impartialité 2027.

5. APPLICATION

Lors de la préparation de l'audit (Initial, suivi ou renouvellement), le responsable d'audit peut s'apercevoir que l'entreprise n'est pas prête pour effectuer sa transition, ou sa certification sur la nouvelle norme, il est important dans un premier temps de l'en informer.
En parallèle, le responsable d'audit doit alerter **evolve**.

Si lors d'un audit de suivi, aucun plan d'action concernant la transition vers l'ISO 14001 : 2026 n'est formalisé par l'entreprise l'auditeur qualifiera ce constat de non-conformité mineure jusqu'au 31 octobre 2027 (arrêt d'audit de certification et de suivi ISO 14001 : 2015 sans transition).

En effet, l'entreprise peut décider, soit de reporter la date de l'audit de suivi et de transition, soit de réaliser l'audit sur l'ancienne version de la norme ISO 14001 (ce qui est toujours possible jusqu'au 31 octobre 2027).

Après le 31 octobre 2027 :

- Les audits de suivi avec transition sont toujours possibles jusqu'au 30 avril 2029, date à laquelle se termine la période de transition sur la norme ISO 14001 : 2026.
- Les audits initiaux et de renouvellement se dérouleront obligatoirement sous la version **ISO 14001 : 2026**